

TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

1. Une démarche impulsée au niveau national, une déclinaison à l'échelle départementale

Une démarche nationale « territoires 100% inclusif » a été lancée par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées en juillet 2018.

Le Département a candidaté conjointement avec l'ARS Hauts de France. Cette candidature a été retenue en janvier 2019, le Département et l'ARS ont proposé une feuille de route en mars 2019.

2. Le Département et ses partenaires engagés vers un virage inclusif

Le Département a voté une délibération renforçant son engagement et mobilisant l'ensemble de ses politiques départementales en faveur de l'inclusion le 1^{er} juillet 2019.

L'ambition départementale est d'amorcer avec les partenaires un virage inclusif en faveur des personnes en situation de handicap.

Il s'agit de favoriser l'accès de tous à tout.

L'Education Nationale et la MDPH se sont associées à la démarche en signant un courrier officiel d'engagement le 10 juillet 2019 avec l'ensemble des acteurs institutionnels : Département, ARS, Education Nationale et la MDPH.

En se basant sur le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, sept axes prioritaires ont été fixés avec les partenaires co signataires de l'engagement :

AXE 1 : Soutenir l'éducation et accueillir de la crèche à l'université

AXE 2 : Permettre l'accès à un « chez soi » adapté et choisi

AXE 3 : Faciliter l'accès à l'emploi

AXE 4 : Favoriser la participation à la vie de la cité

Axe 5 : Faciliter l'accès aux droits et aux soins

Axe 6 : Soutenir la fluidité dans les parcours de vie

Axe 7 : Responsabilité sociale du Département

Le plan d'action prévoit de se déployer sur 3 ans (2020- 2023) en accompagnant 86 actions autour de 38 objectifs fixés.

Au-delà de l'existant, chaque acteur impliqué a manifesté l'ambition d'aller plus loin et d'utiliser cette opportunité pour tester, explorer de nouvelles approches d'actions. Ainsi, des expérimentations vont être menées en territoire avec des partenaires volontaires démonstrateurs.

Au niveau des collèges, cet engagement pourrait se décliner à travers des actions portant sur l'accessibilité des savoirs par le numérique pour les enfants porteurs de handicap, la diversification des modes de scolarisation, des actions à destination des collégiens en faveur de l'acceptation des différences ou encore des formations croisées entre les professionnels du champ éducatif et du secteur médico-social.